



Procès-verbal à la réunion du CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 30 mars 2023 à 18h

Mairie du Bourget

Le trente mars deux mille vingt-trois à dix-huit heures à la mairie du Bourget, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 24/03/2023, s'est réuni sous la présidence de M. Gilles Margueron, Maire.

13 PRESENTS : Gilles Margueron, Stéphane Bect, Albert Dupré, Bruno Buisson, Thierry Soulier, Marie-Claude Cote, Alexandra Buisson, Daniel Rusque, Alexandre Donadio, Arthur Godfroy, Sandrine Moreau, Julie Bermond et Cédric Bermond.

1 ABSENT avec pouvoir : Dominique Ernaga pouvoir à Sandrine Moreau

Membres en exercice : 14

Quorum : 8

Public : 1

Présents : 13

Votants : 14

Formant la majorité des membres en exercice.

Le président ayant ouvert la séance fait l'appel nominal, et passe à l'ordre du jour.

Nomination secrétaire de séance : Alexandra Buisson

Le procès-verbal de la séance du 28 février 2023 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose d'ajouter 3 points supplémentaires à l'ordre du jour :

- l'autorisation de dépenses en compte 6257 Régie d'électricité
- la vente des actions du SEMICROF,
- délibération de demande d'aide pour la valorisation de bois énergie en circuit court dans le cadre de chantier d'exploitation forestière.

REVB

1. Vote du prix de l'énergie

Il s'agit ici d'aborder la question de l'augmentation de la valeur du coût de l'énergie pour la REVB. La Commission de Régulation de l'Energie (CRE) a revalorisé le Tarif Réglementé de Vente (TRV) de l'énergie à hauteur d'environ 15% sur le prix du kWh au 1^{er} février 2023. Cette augmentation doit obligatoirement être répercutée par les Entreprises Locales de Distribution. Nous rappelons toutefois que, historiquement, la Régie Electrique de Villarodin-Bourget octroie une remise systématique sur ce TRV à tous les abonnés de la commune.

2. Autorisation de dépenses : comptes 6257 REVB

La trésorerie demande une délibération pour émettre les dépenses de frais cérémonie qui concernent le compte la Régie.

A l'unanimité, le conseil municipal a approuvé, la délibération d'autorisation de dépenses.

3. Abrogation délibération N°95/2022 : Convention non aboutie Stéphane Bect

La délibération n°95 n'a pas abouti, il convient donc de l'abroger.

La mise en place d'une convention entre La Régie et la SFTRF s'est avérée plus compliquée que prévu.

Finances

4. Vote des subventions pour les associations

Une commission s'est tenue fin février et a minutieusement étudié les demandes de subventions. Voici celles qui ont été retenues. Voir tableau ci-dessous.

L'attribution des subventions est mise en délibération.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 3 abstentions de conseiller:

- **décide d'attribuer les subventions listées en annexe ;**
- **Inscrit** la somme de 38 531 € au budget primitif 2023.
- **Charge** le Maire de l'exécution de la présente délibération.

SUBVENTIONS ASSOCIATIONS 2023

COMMUNE	2023
Ce qu'on entend sur la montagne	2 000 €
Club des Sports de La Norma	23 500 €
Association JB	1 500 €
Club Le Tétras	400 €
Le Sou des Ecoles AVB	500 €
L'Elan du Bourget	1 500 €
L'Eveillée de Villarodin	1 000 €
Association de Sauvegarde du Site du Moulin	1 500 €
SOLIDARITE	
Les Restos du Cœur	300 €
Secours Catholique	100 €
Ligue contre cancer	200 €
JALMALV	100 €
Association les pupilles de l'enseignant	100 €
ASHM	100 €
Anciens combattants Savoie	100 €
SPORT	
Association Artistique Modanaise	330 €
Club de Tir Modane	200 €
Handisport	100 €
USM Foot	500 €
Maurienne Judo	390 €
Modane Volley Ball	100 €
Boule Modanaise	200 €
Maurienne Escalade	120 €
Union Cycliste Vanoise	245 €
Pied à l'Etrier	90 €
LOCAL	
GRAC	200 €
Norma Pêche	250 €
Vivre et agir en Maurienne	500 €
Loisirs Créatifs Modanais	100 €
Chorale le Petit Bonheur de Modane	150 €
Radio Oxygène Maurienne	1 000 €
Chorale Haute Maurienne	150 €
Université populaire Haute Maurienne	100 €
JSP Maurienne	100 €
Foyer socio éducatif	150 €
<i>Assoc. personnel communal délib 08/06/15</i>	656 €
TOTAL	38 531 €

- **Demande subvention exceptionnelle AFP**

Le Maire a reçu une demande de subvention de l'AFP de 1500€ pour clôturer le budget 2022. En effet, les demandes de subventions ont été faites pour financer leurs différents projets, mais n'ont pas encore abouties alors que les dépenses de fonctionnement ont été engagées. Cette subvention exceptionnelle permettra de rééquilibrer le budget.

Le montant de la subvention sera pris en compte dans le BP de la commune.

5. Vote des budgets primitifs

1. REVB

Dépenses d'exploitation présentation des charges sur les 2 chapitres + opération d'ordre.

Recettes vente d'énergie et taxes.

Présentation des opérations d'investissement ainsi que la présentation des recettes.

BUDGET PRINCIPAL M41	Dépenses	Recettes
Section d'exploitation	1 922 482.66	1 922 482.66
Section d'investissement	4 078 264.27	4 078 264.27
<u>Total</u>	<u>6 000 746.93</u>	<u>6 000 746.93</u>

Point RH sur la REVB :

Le Président de la Régie annonce la démission du technicien ainsi que du coordonnateur inter-régie. Un entretien est prévu avec chacun d'eux en espérant qu'ils reviennent sur leurs décisions, ces deux personnes donnant entière satisfaction sur le travail réalisé.

2. Budget de l'eau

Présentation des évolutions de budget entre 2022 et 2023. Les dépenses de fonctionnement seront plus importantes et prennent en compte :

- Changement des têtes émettrices pour la télé-relève ;
- La mise à disposition du personnel communal pour effectuer cette tâche qui fait augmenter les charges de personnel.
- En 2022, la commune a connu un retard sur la refacturation des charges du personnel communal vers le budget de l'eau qui sera rattrapé en 2023.

Les opérations en section investissement sont présentées :

- Fin de l'opération de la Rue du Verger, avec une grosse opération d'ordre qui permettra la refacturation avec les partenaires de l'opération : CCHMV, REVB, et commune VB
- Le Schéma directeur de l'eau,

- Le bouclage.

Sont présentés les chiffres à l'équilibre entre les dépenses et les recettes par section.

BUDGET PRINCIPAL M49	Dépenses	Recettes
Section d'exploitation	818 897.64	818 897.64
Section d'investissement	2 266 736.59	2 266 736.59
<u>Total</u>	<u>3 085 634.23</u>	<u>3 085 634.23</u>

Le Conseil, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le budget primitif de l'eau.

3. Budget principal de la commune

La section fonctionnement est présentée, avec des points précis expliqués : sont provisionnés des sommes supérieures aux années antérieures du fait de changements liés à la crise énergétique : l'électricité, le carburant, le combustible.

La situation que la commune a dû se résoudre à mettre en place pour assurer le transport en ambulance des personnes blessées sur piste, a créé des dépenses supplémentaires.

Les opérations d'investissement sont toutes balayées :

La plus importante cette année étant de terminer la Rue du Verger.

L'entretien des bâtiments communaux sera également un chantier d'importance. Marie-Claude Cote propose de prévoir de refaire des travaux sur les garages communaux à Villarodin.

Sont présentés les chiffres du budget primitif de la commune à l'équilibre entre les dépenses et les recettes par section.

BUDGET PRINCIPAL M57	Dépenses	Recettes
Section de Fonctionnement	2 811 315.01	2 811 315.01
Section d'investissement	4 335 017.10	4 335 017.10
<u>Total</u>	<u>7 146 332.11</u>	<u>7 146 332.11</u>

Le Conseil, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le budget primitif de la commune.

Ressources humaines

6. Emplois saisonniers : cinéma et service technique printemps été

Comme chaque année, la commune a besoin de personnel saisonnier pour faire face à l'accroissement de travail et au remplacement du personnel titulaire pendant leurs congés estivaux.

La commune recherche 3 à 4 personnes aux services techniques et 2 personnes pour le cinéma.

Les 2 projectionnistes sont d'accord pour assurer la saison estivale.

Affaires courantes

7. Cession par la Commune de Villarodin- au profit de la SFTRF des actions qu'elle détient au sein du capital de la société « SEMICROF »

Le Maire annonce que suite à l'arrêté du Préfet de la Savoie en date du 31 décembre 2021 au terme duquel il a été procédé à la dissolution du Syndicat intercommunal du centre routier du Freney – SICROF et à la dévolution corrélative de l'actif et du passif de ce dernier au profit des communes membres de celui-ci, laquelle dévolution a porté sur 2.080 actions de la « SEMICROF » dont 198 actions ont été attribuées à la Commune;

La « SFTRF » dans un courrier du 3 mars 2021 propose l'acquisition des 198 actions appartenant à la Commune au sein du capital de la société « SEMICROF » et ce, moyennant le prix de 200€ par action ;

Le conseil municipal de la commune de Villarodin-Bourget délibère afin d'autoriser la cession desdites actions dans les conditions ci-dessus rappelées.

8. Avenant convention intervention du CDG sur les dossiers retraite CNRACL

Le Maire rappelle que le Centre de gestion de la Savoie propose une convention afin de permettre la transmission des dossiers de retraite CNRACL des agents pour contrôle et instruction par ses services.

La dernière convention signée couvrait une période de trois ans, à compter du 1^{er} janvier 2020.

Les négociations sur le plan national entre les centres de gestion et la Caisse des Dépôts n'ayant pas pu aboutir à un accord global, la Caisse des Dépôts a proposé aux centres de gestion, dans l'attente de la signature de la nouvelle convention d'objectifs et de gestion de la CNRACL, la prorogation, par avenant, de la convention en cours, à compter du 1^{er} janvier 2023, jusqu'à la fin du trimestre civil suivant la signature de la nouvelle convention.

Il est précisé qu'en raison de la complexité croissante de la réglementation applicable en matière de retraites, les tarifs applicables, à compter du 1^{er} janvier 2023, pour toute intervention des services du Centre de gestion en matière de retraite CNRACL, ont été révisés.

Afin de continuer à bénéficier de l'assistance des services du Centre de gestion en matière de vérification et d'instruction des dossiers de retraite CNRACL, il est proposé d'approuver l'avenant à la convention, transmis par le Centre de gestion.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité le Maire à signer l'avenant à la convention.

9. Devenir du commerce de proximité : O' Trou du Cru

Monsieur la Maire souhaite aborder le sujet du devenir du bar O' Trou du Cru.

Après avoir échangé avec le propriétaire actuel qui exploite, il présente les chiffres en rapport avec l'activité actuelle : le chiffre d'affaires, la valeur du matériel

Avant de vendre son matériel, il voulait savoir si la commune était intéressée pour maintenir une activité restauration /snack/bar.

Le Maire pose la question : Que voulez-vous en faire ?

Est-ce qu'on propose une prestation dans le village ? En avons-nous besoin ?

Faire vivre le village, et maintenir une activité type prestation pain, épicerie, bar, ou encore proposer un tiers-lieu aux associations....

Il faut aussi évaluer le cout de fonctionnement du maintien d'une telle activité : loyer, salarié, charges bâtiment.

Des élus iront sur place pour voir le matériel et évaluer s'il est pertinent de le conserver.

Une demande de proposition de convention ou bail sera faite par la commune.

10. Tarifs des entrées du Cinéma « Le Grand Air »

Le Maire annonce qu'une demande a été faite par les cinémas L'Embellie de Fourneaux et Le Savoie de Saint-Michel-de-Maurienne pour procéder à une augmentation de 2 euros du tarif abonnement adulte ;

Considérant que pour permettre le bon fonctionnement de la carte abonnement adulte, il faut que les trois cinémas proposent le même tarif ;

Monsieur le Maire invite l'assemblée à se prononcer sur la nouvelle grille tarifaire du Cinéma Le Grand Air – Régie culture et vie locale

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de fixer les tarifs à compter du 06 avril 2023 dans les conditions suivantes :

- Tarif Normal Adulte	8,00 €
- Tarif réduit : <i>Demandeur d'emploi, étudiant, -18 ans, animation</i>	5,00 €
- Moins de 14 ans révolus (pièce identité)	4,00 €
- Location de lunettes 3D / séance	1,50 €
- Abonnement adulte carte de 10 séances	60,00 €
- Abonnement jeune - 18 ans carte de 10 séances	38,00 €
<hr/>	
- Bouteille eau 50 cl	1,00 €
- Cannette soda 33 cl	2,00 €
- Sucette	0,50 €
- Barre chocolatée	2,00 €
- Popcorn	2,00 €
- Sachet de bonbons	2,00 €

Le Conseil municipal décide d'une part de supprimer les tarifs réduits du Passeport annuel HMV ainsi que du Pass activités HMV.

Il valide le tarif à 60€ pour l'abonnement adulte, carte de 10 séances.

11. ONF : demande d'aide pour la valorisation de bois énergie en circuit court dans le cadre de chantier d'exploitation forestière.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal le détail technique de l'exploitation **des parcelles 27 et 28** de la forêt communale de Villarodin Bourget, relevant du Régime Forestier.

x - cette coupe sera exploitée et les produits vendus façonnés

Le montant total des travaux est estimé à **30 000 € H.T.**

Le conseil municipal, à l'unanimité :

1/ **Sollicite** dans le cadre de l'action 5.3 « Améliorer l'autonomie énergétique des collectivités par des travaux sylvicoles en circuit-court » du CTS « Pays de Maurienne » une aide financière du Conseil départemental de Savoie:

- – Soutien à l'autonomie énergétique des collectivités

Surface parcourue : **3 ha**

500 euros x **3 ha** = **1500 euros**

Avec un minimum de 20t / ha

2/ **Atteste** que la commune relève du régime de TVA suivant : **Régime simplifié de TVA agricole.**

3/ **Atteste** que la forêt est certifiée PEFC sous le n° 10-21-3/1101

4/ **Donne** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document et acte relatif à ce projet.

5/ **Demande** au Conseil départemental de Savoie l'autorisation de commencer ces travaux avant la décision d'octroi de la subvention.

Projets

12. Audit énergétique bâtiment Grand Air

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que dans le contexte actuel de surconsommation d'énergie et d'augmentation des coûts afférents, le Syndicat départemental d'énergie de la Savoie (SDES) a pris l'initiative de la réalisation d'audits énergétiques des bâtiments communaux à l'échelon de son territoire d'intervention en conformité avec l'article 5.2 de ses statuts, et ce au bénéfice de ses communes adhérentes afin de les aider dans leurs actions de maîtrise de l'énergie.

Cette opération a été validée par la délibération n° BS 5-1-2021 du 21 mai 2021. La délibération n° CS 2-15-2021 du comité syndical du SDES du 29 juin 2021 est venue valider la participation financière associée.

Les modalités administratives, techniques, juridiques et de répartition financière nécessaires et adaptées à la réalisation de cette opération, sont précisées dans la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage valant convention financière adossée à la présente délibération, à passer entre la commune et le SDES.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité, des présents et représentés, **décide** :

- De valider la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage au SDES valant convention financière pour la réalisation d'un audit énergétique sur le bâtiment du Grand Air situé à La Norma
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que les avenants éventuels associés;

De prendre en charge financièrement l'intégralité des coûts TTC de la part communale et, d'inscrire au budget les crédits afférents.

Le conseil a également procédé à la désignation d'un.e élu.e référent.e bâtiment pour le suivi de l'audit. Albert Dupré et Alexandre Donadio en supplément ont été désignés et inscrits en tant que tels dans la convention.

CCAS

13. Convention CCAS commune et Amicial (association d'aide et d'accompagnement à domicile) point non abordé, la convention n'ayant pas aboutie

Divers

14. Problème de parking à Villarodin :

Le conseil souhaite se mettre d'accord avec les loueurs de meublés, pour mieux organiser le stationnement dans le vieux village. Il serait préférable d'éviter la saturation du village, et que les habitants soient obligés de se garer à l'extérieur. Pour cela, sera organisée une réunion entre les personnes concernées et la commune de Villarodin-Bourget d'ici fin avril début mai.

15. Point fleurissement :

T. Soulier rappelle le projet de remplacer les fleurs saisonnières par des vivaces plus

pérennes. Présentation des devis demandés qui rentre dans le budget fixé par la commission.

16. Point CCAS :

- Retour sur les actions mises en place cette année et renouvelées
- Repas pour les anciens et un spectacle cabaret pour tout le monde.

Levée de la séance à 22 :00

Le Maire

Gilles Margueron

La secrétaire de séance

Alexandra Buisson



A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.